

Chapitre VI. La perspective de la mise en place d'un PUDi

Le PUDi est l'outil de planification urbaine défini par la Loi sur l'Urbanisme et l'Habitat pour gérer les villes malgaches. Mais les responsables de la petite ville de Fandriana ne trouvent pas forcément l'utilité, ni l'urgence de la mise en place de cet outil. Cette mise en place rencontre donc des difficultés, tant sur le plan administrative que financier. Ce sont donc ces difficultés qui seront exposées dans ce chapitre en parlant d'une faible appropriation du PUDi par les acteurs, mais aussi du manque de ressource de la Commune.

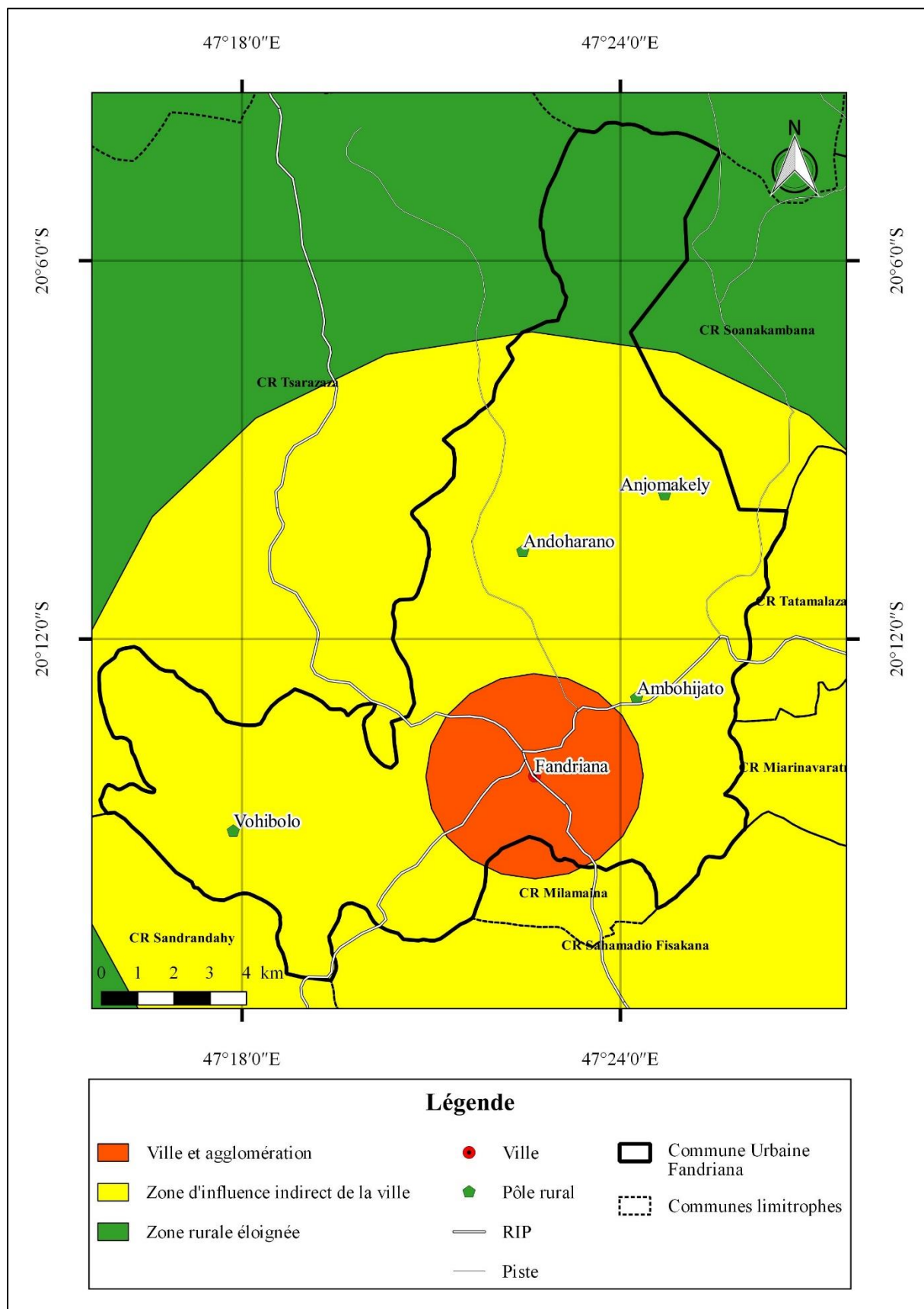
I. Des difficultés au niveau des acteurs

La première difficulté dans la mise en place du PUDi est l'absence même de volonté de la part des acteurs qui ne comprennent pas forcément l'utilité de cet outil. En effet, la mise en place d'un PUDi est une démarche plutôt abstraite alors que la population s'attend à des actions plus concrètes dans la recherche du développement. De plus, l'identité urbaine de cet espace n'est pas encore évidente pour ces acteurs, alors, parler de planification urbaine s'avère être doublement abstrait.

I.1. Une municipalité à la recherche d'une identité urbaine

La Commune de Fandriana a accédé récemment à son statut de Commune Urbaine avec essentiellement le critère démographique pour sa classification, alors que l'espace urbain représente moins de 4% de la surface totale de la Commune. Le paradoxe est donc de mener des actions urbanistiques dans une Commune majoritairement rurale. La Carte n°13 montre une division simplifiée de l'espace suivant l'accessibilité des marchands au marché de Fandriana. Il en ressort ainsi, trois sous-espaces représentés par trois cercles concentriques autour de la ville. La première, en orange, avec un rayon de 3 km autour de la ville est un sous-espace sous influence urbaine. C'est-à-dire que cet espace est intégré au marché de Fandriana avec un approvisionnement journalier de produit vers la ville. La limite de cet espace représente une heure de marche pour les marchands avec leurs produits pour accéder au marché. Ce sous-espace représente la zone d'influence immédiate de la ville. Le second sous-espace, en jaune, se délimite entre 3 km et 13 km. C'est un espace moins intégré, sous l'influence de pôles ruraux, avec un approvisionnement hebdomadaire du marché de la ville. Le transport des produits se fait en une ou deux heures en taxi brousse. Les marchands du troisième sous-espace, en vert, ont plus de difficultés, car ils doivent partir la veille du jour de marché avec des charrettes à bœufs pour accéder au marché. Cet espace se situe au-delà des 13 km avec un approvisionnement hebdomadaire également, c'est un espace fortement rural.

Carte n° 13 : Hiérarchie de l'espace dans la CU de Fandriana



Sources Enquête de l'auteur, octobre 2017

Système de coordonnées : WGS84 en Degrés, minutes, secondes

Les cercles réguliers représentés dans la carte sont des simplifications, car en réalité ils sont déformés par la topographie et la présence de voie de communication. Toutefois, cette organisation spatiale montre l'importance de la ruralité dans la Commune Urbaine de Fandriana. La carte montre également que la présence de voie de communication favorise l'émergence de petits pôles ruraux. La place occupée par cette ruralité influence fortement les actions des responsables communaux qui, par souci d'égalité, ne veulent pas concentrer leurs actions en ville. Les responsables de la Commune sont donc vite rattrapés par les réalités des découpages administratifs défectueux à Madagascar. Un autre aspect de ce problème de ruralité est aussi le fait que même la population de cet espace urbanisé ne se sent pas encore comme des urbains. On a, dans la ville, une population rurale avec des activités urbaines surtout dans les zones périphériques. Ainsi, 40% des ménages enquêtés pratiquent le compostage ce qui signifie une pratique agricole souvent en parallèle avec les activités de la ville telles que l'administration, le commerce ou l'enseignement. D'autant plus que quatre Chefs Fokontany sur les neufs ont souhaité des actions à vocation rurale pour leurs Fokontany. Ces proportions montrent l'importance de la ruralité dans la culture et les activités de cette population.

1.2. PUDi : un outil faiblement approprié par les acteurs

Le PUDi est un outil d'urbanisme réglementaire pour les villes de plus de 10 000 habitants à Madagascar. C'est un outil de gestion de la croissance urbaine et d'aménagement des espaces urbains. Cet outil contient ainsi les orientations de l'aménagement de la municipalité, prévoit les besoins présent et futur de l'agglomération en termes d'infrastructures et d'équipements urbain et définit les grandes affectations du sol dans l'espace urbain et rural sur l'ensemble du Territoire de la Commune. Le PUDi est donc un document de planification au service des techniciens des villes malgaches, mais le degré d'appropriation de ce document est regrettable. Pour le cas de la petite ville de Fandriana, seules 5 personnes sur les 203 enquêtées auprès de la population connaissent ce document, soit moins de 1%. Du côté de la Commune, les responsables interviewés ne connaissent pas le tenant d'un PUDi mais essayent d'en deviner le sens suivant le nom, contenant les termes « plan » et « urbanisme ». Au niveau des Fokontany, le même phénomène est observé puisque aucun des 9 Chefs Fokontany enquêtés ne connaît cet outil et déclarent même que leurs supérieurs hiérarchiques leur cachent l'existence de ce document.

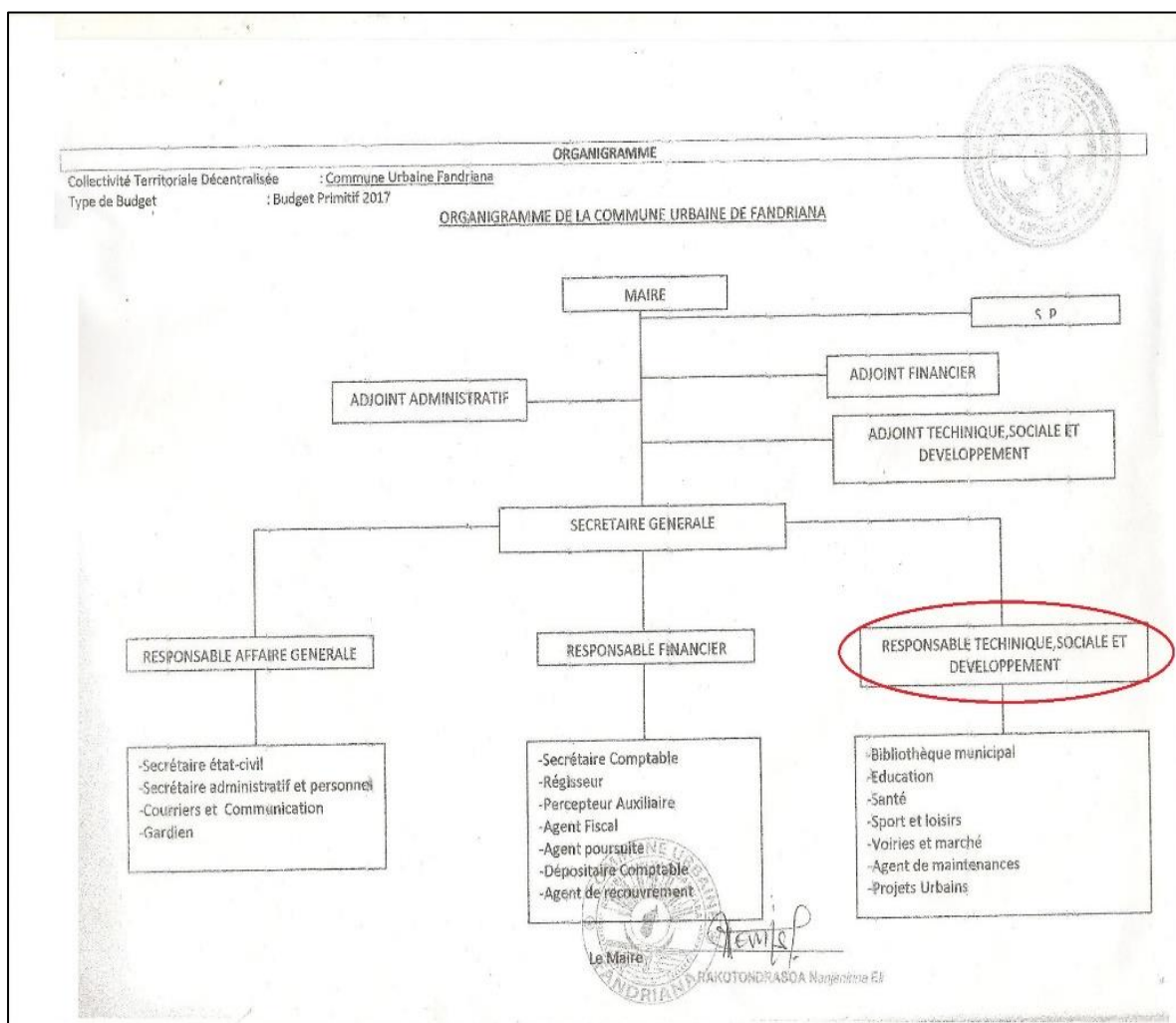
Cette situation est due au manque de communication autour de ces outils à Madagascar. Aucune campagne de communication autour de l'Aménagement du Territoire n'est faite. Seuls quelques projets d'aménagement créant des polémiques en raison de conflit entre acteurs suscitent l'intérêt des médias. Et le politique utilise également les projets

d'aménagement pour asseoir son électorat sans pour autant expliciter la place de cette action dans l'ensemble du Territoire concerné. Le problème réside donc dans la culture des acteurs à Madagascar. En effet, le citoyen malgache n'est pas éduqué suivant cette vision territoriale des actions étatiques. Le programme scolaire ne mentionne les outils d'Aménagement du Territoire à aucun niveau d'étude. Il est donc normal si aucun des acteurs n'est ni informé ni conscient de l'importance de ces outils. Pour le programme français par exemple, le Développement Durable et l'Aménagement du Territoire sont des notions introduites en classe de 2nd. Ce parallèle avec le programme français montre le retard que le citoyen malgache a dans la compréhension de ce qu'est un territoire et de son rôle dans celui-ci. D'ailleurs, sur les 5 individus ayant connaissance du PUDi, 2 sont des géographes retraités et 1 est un employé du BTP, ce qui montre que la connaissance de cet outil est en liens avec un certain type de formation universitaire.

II. Des problèmes de moyens

II.1. Une municipalité en manque de compétences et de matériels

Figure n° 2 : Organigramme de la CU de Fandriana



. **Source** : CU Fandriana, octobre 2017

La Commune Urbaine de Fandriana souffre également de l'absence de compétence en matière de pratique urbanistique. En effet, la municipalité n'a pas de techniciens communaux pour traiter les affaires d'urbanisme et encore moins pour formuler des visions dans une logique de planification urbaine

Cette situation est le résultat du manque de moyen pour embaucher du personnel compétent. Dans l'organigramme de la Commune ce poste existe sur le papier, comme le montre la figure n°2, mais en réalité il est vacant.

En effet, le poste de Responsable technique, sociale et développement est vacant et ceux qui sont chargés de la voirie et du marché sont en réalité ceux qui sont chargés de la propreté de la ville. Pour ce qui est du projet urbain, il est juste inscrit dans l'organigramme en raison du statut de la ville. Le matériel de la Commune ne permet pas également de donnée vis à cette gestion spatiale de la ville, ce qui représente un obstacle dans la mise en place d'un PUDi. Le manque de moyen matériel et humain est donc un facteur important dans la mise en place de cet outil car cette démarche représente un investissement important pour la Commune. En effet, le salaire des techniciens et l'entretien du matériel informatique représentent des dépenses supplémentaires sur le long terme. Ces moyens sont pourtant cruciaux dans la mise en œuvre du PUDi sans parler du coût de ce document en lui-même.

II.2. Des contraintes financières

La mairie a privilégié la dimension financière dans la gestion de son territoire au détriment des autres dimensions comme la dimension spatiale ou environnementale ou même économique. Ce choix est justifié par un contexte d'endettement de la Commune à l'arrivée du nouveau Maire. Son équipe a donc mis en place un système de suivi de la fiscalité afin d'augmenté la recette de la Commune et répondre au problème financier. Mais le PUDi coute cher. Aucune Commune à Madagascar, actuellement, ne peut s'offrir par ses propres moyens ce document technique. Les experts du M2PATE estiment son coût pour une ville comme Fandriana dans les 70 millions d'Ariary, au mieux, 50 millions d'Ariary. D'après la figure n°3 la Commune a eu comme reste durant l'exercice 2016 un peu moins de 75 millions d'Ariary. Mais cette somme est en grande partie destinée aux salaires des employés pour l'année 2017, à hauteur de 85% du total, selon la décision du Conseil municipale. Seulement 15% de ce total, soit environ 11 millions d'Ariary, ont été investis dans les projets de la Commune. Ce simple calcul montre que la CU de Fandriana est dans l'incapacité de s'autofinancer un PUDi. Le principal problème dans la mise en place de cet outil est donc le manque de moyen financier.

Figure n° 3 : Bilan financier de l'exercice 2016

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

REGION AMORON' I MANIA
DISTRICT FANDRIANA
COMMUNE URBAINE FANDRIANA

CERTIFICAT de CONFORMITE
Relatif à l'exercice 2016 du budget Municipal de Fandriana

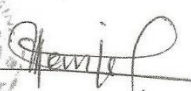
Le Percepteur Principal, trésorier de la Commune Urbaine de Fandriana, soussigné, certifie que les résultats constatés à l'exécution des recettes et dépenses de la dite Commune sont conformes aux opérations effectuées sur la caisse durant la gestion 2016.

NOMENCLATURE	SECTION		TOTAL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Excédent de la gestion antérieur 2015	19 460 034,14	260 244,41	19 720 278,55
Montant total de recouvrement du 01/01/15 AU 31/12/15	198 414 426,90		198 414 426,90
Dépenses visées payées	217 874 461,04	260 244,41	218 134 705,45
	143 185 554,93	-	143 185 554,93
	143 185 554,93	0,00	143 185 554,93
Excédent de la gestion au 31/12/16	74 688 906,11	260 244,41	74 949 150,52

Arrêté à la somme de SOIXANTE QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE ARIARY CINQUANTE DEUX (Ar 74 949 150,52)

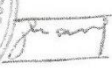
Fandriana, le 31 DEC 2016

L'ORDONNATEUR



RAKOTONIRINA Nanjanirina

LE COMPTABLE
Le Percepteur Principal



RAKOTONIRINA Jaona Nanjanirina

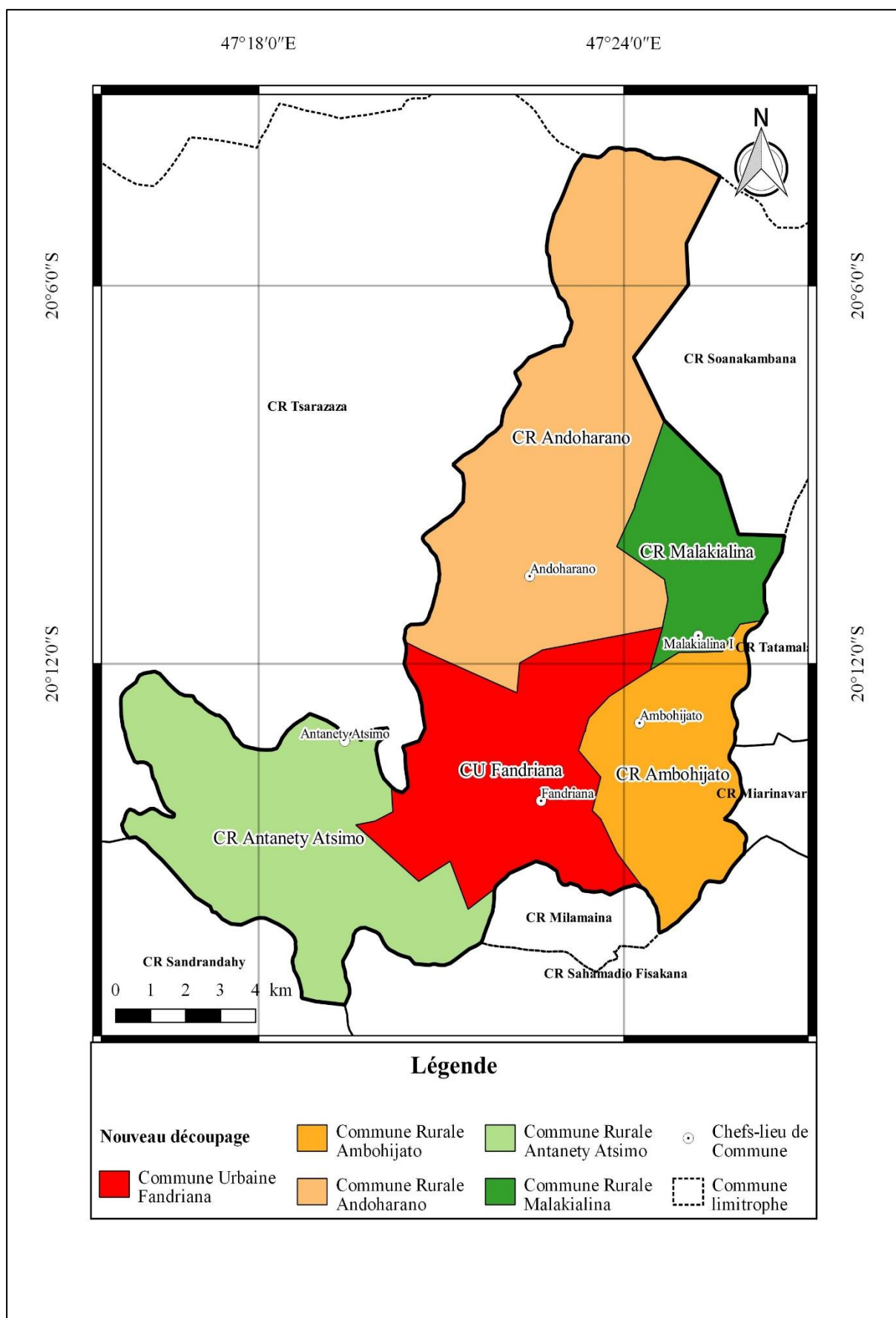
Source : Commune Urbaine de Fandriana

III. Des pistes de réflexion pour la mise en place du PUDi

III.1. Un nouveau découpage administratif nécessaire

La question du découpage administratif est pertinente, car les réalités du phénomène urbain de la petite ville de Fandriana ne correspondent pas aux limites administratives actuelles comme il a été montré précédemment. Cette réalité entraîne une incapacité des élus à gérer de manière optimale le territoire. Il est également difficile pour une partie de la population d'accéder aux services de la Commune telle que l'octroi de différent certificat. En effet, les populations à l'extrême Nord de la Commune doivent rester une nuit dans la ville pour obtenir leur papier. Un découpage plus pertinent favoriserait donc la proximité des services de la Commune et permettrait une gestion optimale des réalités de ces espaces.

Carte n° 14 : Proposition de nouveau découpage administratif de la Commune



Source : Enquête et réalisation de l'auteur, octobre 2017

Système de coordonnées : WGS84 en Degrés, minutes, secondes

La carte n° 14 montre un découpage proposé par les acteurs administratifs. Dans ce découpage, la Commune actuelle est divisée en 5 Communes de plus petite taille, dont une Commune Urbaine et quatre Communes Rurales. Mais ce découpage reste la vision des acteurs de l'administration. Les réalités économiques, géographiques et sociales de ces ensembles doivent faire l'objet d'une étude pour établir l'unicité géographique réelle des Communes ainsi créées. Et ce découpage doit également s'accompagner de mesures particulières. En dehors des actions nécessaires pour la mise en place de ces Communes, l'ensemble formé par ces 5 futures Communes doit faire l'objet d'un SAIC ou Schéma d'Aménagement Inter Communale. Ce schéma permet de planifier des territoires avec des intérêts ou réalités commun. D'autres Communes peuvent également s'intégrer à ce projet comme la Commune Rurale de Milamaina. Ce découpage peut certainement faciliter la gestion des territoires avec une proximité des services, mais la capacité de gouverner des élus doit être renforcée.

III.2. Des capacités à renforcer

Le système démocratique à Madagascar offre l'opportunité à tout type d'individus de se présenter aux élections communales à condition de ne pas être un repris de justice. Ce système place donc les leaders des communautés en avant, avec ou sans compétences particulières pour la gestion de territoire. Ajouter à ce système, les employés de la Commune qui ne sont pas forcément des personnes compétentes en raison de la faible rémunération qu'offre la Commune. En générale, donc, à Madagascar on a des Communes gérées par des élus sans compétences particulières pour la gestion de territoire et qui ne maîtrisent pas les outils législatifs à leurs dispositions. Et les employés de la Commune sont pour la plupart sous diplômé. Or la Commune est actuellement, l'échelle la plus fonctionnelle pour parler de développement local à Madagascar. L'enjeu est donc de taille, car la Commune a la charge d'impulser un développement économique et social tout en préservant l'environnement. Elle est en charge notamment des infrastructures éducatives comme les écoles, collèges et lycées publics, des Centres de santé de base et des infrastructures économiques.

Au vu de ce contexte, l'INDDL fut créé dans l'optique de renforcer les capacités des Communes à Madagascar. Cet organisme étatique a pour mission de former les responsables communaux pour assurer la gestion cohérente de leur territoire. Plusieurs modules sont ainsi proposés par cette institution en allant de la fiscalité à la gestion spatiale de la Commune en passant par l'identification de bailleurs de fonds potentiels et la manière de les approcher. De plus, cette formation est à la charge de l'Etat puisque c'est un organisme étatique. Les Communes n'ont qu'à faire une demande.

Ainsi, la Commune Urbaine de Fandriana peut également profiter des services de cet institut au même titre que toutes les Communes malgaches. Cet institut peut apporter à la Commune des éclaircissements sur leurs rôles et leurs devoirs suivant les dernières législations du pays. Ce renforcement de capacité peut également aider la municipalité à prendre conscience du phénomène urbain et de l'importance d'un outil d'urbanisme tel que le PUDi.

III.3. Des pistes de financement éventuelles

Tout projet d'aménagement nécessite un important moyen financier et la mise en place d'un PUDi n'échappe pas à cette réalité. En effet, pour le diagnostic dans le cadre d'un projet d'aménagement, des consultants de plusieurs disciplines sont invités à mener leur expertise sur le territoire en raison du caractère pluridisciplinaire de l'Aménagement du Territoire. Ainsi, pour le PUDi, l'expertise d'un spécialiste institution et financement locale, d'un économiste statisticien, d'un géographe, d'un spécialiste SIG, d'un Ingénieur topographe, d'un environnementaliste, d'un juriste, d'un hydraulicien et des personnels techniques d'appui avec les équipes d'enquêteurs sont les personnes à rémunérer. Avec ces charges s'ajoutent les charges connexes comme les frais de transport et de communication, l'acquisition d'image satellitaire et de données diverses. Des ateliers de concertation et de validation sont également compris dans le processus et constituent des dépenses supplémentaires. Les 70 millions d'Ariary nécessaires sont donc rapidement justifiables.

Face à ce coût élevé du PUDi, la Commune a plusieurs options de financement. Le premier est d'avoir recours à un Partenariat Public Privé avec les acteurs économiques locaux. Mais cette option s'avère être difficilement réalisable, car l'intérêt de ces acteurs dans un tel projet s'illustre difficilement. La deuxième option est donc le financement à titre de don venant des acteurs locaux, mais aussi des natifs de la ville de Fandriana. Dans cette optique, les éventualités sont nombreuses quand on sait, par exemple, que le PDG de Guanomad, de PAPMAD et de Colis Express sont des natifs de la ville. Le travail des élus est donc d'argumenter sur le bienfondé de ce projet et des impacts sur la population fandrinais. Les associations de natif peuvent également contribuer à cette mobilisation de moyen que ce soit financier ou matériel. En effet, deux associations de natifs existent et assurent qu'une telle action est faisable, mais la difficulté réside dans le fait que ces associations ont une emprise au niveau du District de Fandriana et que les originaires de chacune des 15 Communes la constituant auront leurs mots à dire. Et la troisième option pour la Commune est d'approcher les bailleurs de fonds œuvrant dans ce secteur. Pour Madagascar, trois principaux bailleurs de fonds œuvrent dans le secteur urbain et qui peuvent financer le PUDi : la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne. Les deux premières, sont des

organismes avec des soucis clairement affichés pour les problèmes urbains à Madagascar, mais la troisième reste une option dans la mesure où cette institution a doté la ville de son bureau communal. La Région Amoron'i Mania organise également dans ce sens une table ronde avec des bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre du SRAT de la Région. Cette démarche vise l'appui financier de PUDi et de SAC pour les Communes de la Région.

Le PUDi peut donc être financé sans attendre un appui venant de l'Etat central, mais pour se faire le Maire, avec son équipe, doit instaurer une bonne gouvernance dans la Commune afin d'inciter les bailleurs à apporter leur aide dans ce projet.

Conclusion de la Troisième Partie

Quelques structures d'analyse ont été mobilisées pour bien traiter la problématique dans cette troisième partie. D'abord, il y a la question d'analyse des besoins réposés spatialement sur les infrastructures urbaines de base à l'instar de l'accès à l'eau potable où un déséquilibre territorial flagrant a été constaté. Puis, dans ce dernier passage du mémoire, il est question surtout des éléments qui entourent la mise en place d'un outil de planification urbaine : quelles sont les démarches ? Quels sont les éléments constitutifs du point de vue technique d'une démarche de réalisation d'un tel outil ? Autant des questions qui trouvent déjà certains éléments des réponses. Mais surtout, l'analyse dans ce travail se porte déjà comme une force de proposition à l'instar de la carte des zones à préserver, l'orientation future de l'utilisation des sols au sein de la ville d'études et la proposition de scénario d'aménagement et de directives de l'utilisation future de sol.

Cette dernière partie peut être conclue également par la mise en exergue des enjeux qui attend la petite ville de Fandriana. En effet, la planification urbaine représente un enjeu de taille pour cette dernière, puisque sans une planification, la ville risque de finir en bidonville et avec une coordination spatiale de l'utilisation de sol, elle peut être un tremplin pour le développement. Malgré les difficultés qui peuvent survenir dans la mise en place d'un outil de planification, des solutions existent.

L'avenir de cette petite ville repose donc aux mains des actuels décideurs. La réussite d'un projet de territoire pour la ville repose sur leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en place des outils de planification tels que les PUDi et PUDé. Cette démarche passe forcément par la bonne gouvernance. De nombreux éléments sont donc à prendre en considération pour ce projet urbain.

Conclusion générale

Pour conclure ce mémoire, on peut dire que la petite ville de Fandriana est au croisé des chemins. Son accession à un statut administratif de rang supérieur, comme commune urbaine de deuxième catégorie, est la matérialisation de cette situation. En effet, le statut d'une Commune Urbaine de rang supérieur implique des responsabilités qu'elle devra assumer. De par son dynamisme démographique et spatial, la gestion de cet espace s'avère un enjeu de taille pour les responsables municipaux. De plus, ce changement de statut ne fera que renforcer son leadership territorial. Ce mémoire met donc en exergue les éléments à prendre en compte pour le devenir de cette ville. Ainsi, les éléments humains et physiques de ce territoire doivent être maîtrisés par les acteurs afin de créer un ensemble spatial cohérent. Mais la ville est actuellement dépassée par son dynamisme. Ce problème se traduit par une obsolescence des pratiques dans la gestion de la municipalité, mais aussi par l'absence de stratégie cohérente pour créer un territoire attractif et compétitif. Les responsables communaux traitent les problèmes au coup par coup sans même arriver à identifier et à hiérarchiser les besoins de la population. La planification urbaine est totalement ignorée puisque la vision d'un Maire en place ne dépasse pas la durée de son mandat.

Force est de constater que la petite ville de Fandriana a, actuellement, besoin de considérer la dimension spatiale dans sa gestion. En effet, cette dimension constitue un élément important pour formuler une stratégie de développement pour la ville. Une vision spatiale permet de visualiser les problèmes de la ville et de les aborder de manière systémique et intégrés. Cette démarche permet également de planifier l'aménagement de la ville.

Mais les jeux d'acteurs constituent un frein majeur à ce projet puisque l'identité urbaine n'est pas acquise. Les décideurs n'ont pas également la volonté de changer les choses puisque l'ignorance des nouvelles réglementations de l'Etat central sert d'excuse à la mauvaise gouvernance. Des stratégies existent pourtant bel et bien pour aider la Commune à formuler des politiques de développements cohérentes et efficaces. Ainsi, les éléments de réflexions pour la mise en place d'un outil de planification dans la petite ville de Fandriana sont la compréhension des dynamiques sous-jacentes justifiant la nécessité de cet outil et surtout les stratégies des acteurs vis-à-vis de ce dernier. Ces stratégies conditionnent fortement l'effectivité de la mise en place d'un PUDi pour la ville.

Mais les différents aspects de la question nous amènent à émettre un avis critique sur le sujet. Le PUDi est un outil très technique pour les responsables des petites villes comme Fandriana. De plus, le suivi et la mise à jour des données du PUDi nécessiteront des moyens supplémentaires et assez conséquents. Sa mise en place est aussi conditionnée par des jeux politiques et alourdie par l'administration. Pourtant, les dynamismes bouleversent

profondément l'espace. L'écart entre la perception des acteurs de ce qu'est la propriété privée et de ce que sont les orientations de l'utilisation du sol peut aussi poser des problèmes. La méfiance et le sentiment de menace par rapport à l'appropriation de terrain sont encore très marqués chez une population encrée dans la ruralité. Le PUDi n'est donc pas un outil adapté pour les petites villes dans sa forme actuelle. Des simplifications doivent être effectuées pour faciliter sa mise en place, mais aussi la mise en œuvre. L'éducation des citoyens à la compréhension des projets de territoire est également un élément important puisque la méconnaissance de son intérêt est la principale faiblesse du PUDi.

Malgré ces éléments de réflexion avancés, ce mémoire présente quelques limites, tant dans les techniques, que dans la portée de la recherche. D'abord, l'approche se veut trop qualitative. Une approche plus quantitative aurait pu fournir de meilleur résultat dans la compréhension des phénomènes. Ensuite, l'aspect foncier du sujet n'a pas été traité. Cette situation est due au fait que la Commune Urbaine de Fandriana ne dispose pas encore de PLOF et que l'actuel Chef de la Circonscription Topographique de Fandriana est arrivé tout récemment. Les données sur le foncier n'ont donc pas pu être traitées, malgré la bonne volonté des responsables. Enfin, certaines questions restent en suspens même si elles peuvent contribuer au développement harmonieux de la ville. Par exemple, le processus de développement économique local et la redynamisation des activités rurales dans l'aire d'influence de la ville de Fandriana ainsi que le poids de fonctions scolaires qui fait la réputation de Fandriana et de Fisakana. Cette situation est due au fait que ces thématique, de par leur portée, peuvent constituer un mémoire de master à part entière.

Finalement donc, la petite ville de Fandriana est un espace en pleine mutation que ce soit au niveau du paysage qu'au niveau des acteurs. Cette situation ainsi révélée pousse à de nouvelles réflexions qui s'inscrivent dans la continuité de la recherche. Celles qui s'imposent comme des évidences à l'heure actuelle sont les suivantes : « La situation de la petite ville de Fandriana est-elle propre à cette ville ou est-ce à l'image des petites villes malgaches ? ». Ou « Est-ce que c'est le symptôme des bouleversements en court dans cette Région tiraillée entre le rayonnement de la Capitale et d'Antsirabe au Nord et de Fianarantsoa au Sud ? »

Bibliographie

I. DICTIONNAIRE ET ENCYCLOPEDIE

1. **BRUNET R., FERRAS R., THERY H.** (1993), « *Les mots de la Géographie* », dictionnaire critique, coll. Dynamique du territoire, Paris sept. 1993, 508p.
2. **LEVY J. et LUSSAULT M.** (2003), « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* », éd. Belin, 1034 p.
3. **WACKERMANN G.** (2005), « *Dictionnaire de géographie* », éd. Ellipses, Paris nov. 2005, 404p.

II. OUVRAGES SPECIFIQUES

4. **BASTIE J. et DEZERT B.**, (1980), « *L'espace urbain* », éd Masson, pp. 50-62
5. **BEAUJEU-GARNIER J. et CHABOT G.**, (1963), « *Traité de géographie urbaine* », Armand Colin, pp. 271-336
6. **GAPYISI E.**, (1989), « *Le défi urbain en Afrique* », éd. Le Harmattan, pp31-124
7. **LACAZE J.P.**, (1993), « *Les méthodes de l'urbanisme* », Que sais-je ? Presses Universitaire de France, pp.69-104
8. **MERLIN P.**, (1995), « *Les techniques de l'urbanisme* », Presse universitaire de France, pp.38-97 et 104-119
9. **NZUZI L.**, (1989), « *Urbanisation et aménagement en Afrique noire* », SEDES, pp119-139

III. THESES ET MEMOIRES

10. **DESTHIEUX G.**, (2005), « *Approche systémique et participative du diagnostic urbain. Processus de représentation cognitive du système urbain en vue de l'élaboration d'indicateurs géographiques* », Thèse de doctorat de l'Ecole polytechnique Fédérale de Lausanne, pp.7-53
11. **MIARIMANANA O. D. O.**, (2015), « *Dégradation de l'environnement et accès à l'eau potable : cas de la Commune Urbaine de Fandriana* », Mémoire de fin d'Etudes pour l'obtention du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Mention Economie, Université d'Antananarivo, pp. 31-42
12. **RABEARISAONA V. M.**, (2014), « *L'implantation spatiale de l'Eglise Luthérienne dans le Betsileo Nord : La FLM dans le secteur de Fisakana Avaradrano, District de*

Fandriana (Région Amoron'i Mania) » Mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université d'Antananarivo, pp.36-82

13. **RAMIANDRISOA H. N.**, (2008), « *Approvisionnement en électricité dans la ville de Fandriana (Betsileo Nord) Madagascar* », Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Etude Approfondie, Département de géographie, pp. 30-42
14. **RAVAOHARIMALALA N.J.**, (2010), « *Fandriana, les difficultés d'urbanisation d'un Chef-lieu de District dans la région Amoron'i Mania* », Mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université d'Antananarivo, pp. 46-67
15. **RAZAFINDRAPAOLY A.**, (2014), « *Le développement de fonctions urbaines de base dans la petite ville de Fandriana, Région Amoron'i Mania* » Mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université d'Antananarivo, pp. 17-56

IV. REVUES ET ARTICLE

16. **ANTOINE P.**, (1997), « *L'urbanisation en Afrique et ses perspectives* » in Revue « *Aliments dans les villes* », 21p. disponible sur : <https://www.scribd.com/document/294431905/a-x6988f>
17. **RANDRIAMANAMPISOA S. R.**, (), « *Le dynamisme des paysages forestiers du sous bassin versant de Vatambe (District de Fandriana-Région Amoron'i Mania)* » in Madagascar Revue de Géographie (volume n°51), 15p. disponible sur : <http://madarevues.recherches.gov.mg/?-Madagascar-revue-de-geographie,427>
18. **BRODACH A. et GOFFI M.** (2005), « *La politique de la ville : une trajectoire de politique de développement urbain durable ?* », Développement durable et territoires (en ligne), 16p. disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/1493>
19. **BRUNET R.**, (1980), « *La composition des modèles dans l'analyse spatiale* » in Espace géographique, tome9, n°4, pp. 253-265 disponible sur : http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1980_num_9_4_3572
20. **CHEVALIER P.**, (2005), « *Activité tertiaire et dynamique rural* » in Annal de géographie, pp. 27-48 disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2005-1-page-27.htm>
21. **CHIGNIER-RIBOULON F.**, (2016), « *L'apport de la géographie sociale à la politique de ville* » in Penser et faire la géographie sociale, pp. 99-115 disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/373>
22. **DESMARAIS R.**, (1984), « *Considération sur les notions de petite ville et de ville moyenne* » in Cahier de Géographie du Québec, vol 28, n°75, pp. 356-361 disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/021667ar>

23. **DI MEO G. et FOUSSETTE K.**, (2015), « *Ville durable et nouveau territoire du corps* », Développement durable et territoire (en ligne), 21p. disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/10969>
24. **DUREAU F.**, (2004), « *Croissance et dynamiques urbaines dans les pays du Sud* », 23p disponible sur : www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010041382
25. **EDOUARD J.-C.**, (2008), « *La petite ville : contexte scientifique et enjeux de développement/aménagement* », in Bulletin de l'Association des géographes français, pp. 3-12 disponible sur : http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2008_num_85_1_2592
26. **EDOUARD J.-C.**, (2012), « *La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin* », in Annale de géographie (n°683), pp. 25-42 disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2012-1-page-25.htm>
27. **ELISSALDE B.**, (2000), « *Géographie, temps et changement spatial* » in Espace géographique (Tome 29, n°3), pp. 224-236 disponible sur : http://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_2000_num_29_3_2008
28. **FRANQUEVILLE A.**, (1997), « *Les espaces géographique de l'espace urbain* » in Revue « *Alimentation dans les villes* », 27p. disponible sur : <https://www.scribd.com/document/294431905/a-x6987f>
29. **LARDON S. et PIVETEAU V.**, (2005), « *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux* », Géocarrefour (en ligne), 26p disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/980>
30. **LARDON S., PIVETEAU V. et LELLI L.**, (2005), « *Le diagnostic des territoires* », Géocarrefour (en ligne), 7p. disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/979>
31. **MAINET H. et KIHONGE E.**, (2015), « *Les villes secondaires dans les relations villes-compagnes en Afrique de l'Est* », in Territoire en mouvement Revue de géographie et d'aménagement, 15p, disponible sur : <http://www.tem.revues.org/2938>
32. **MAINET H.**, (2008), « *Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexion à partir d'étude de cas* », in : Bulletin de l'Association de géographe français, pp. 13-22 disponible sur http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2008_num_85_1_2593
33. **MASSIAH G. et TRIBILLON J.-F.**, (1985), « *Les différents visages de la planification urbaine* », in Politique Africaine, pp. 8-19 disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/17815.pdf

34. **MOINE A.**, (2006), « *Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie* », Belin, 18p. disponible sur : <http://www.cairn.info/revueespacegeographique20062page115>
35. **PINSON G.**, (2006), « *Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes* », Revue française de science politique 2006/4 (Vol. 56), p. 619-651. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-4-page-619.htm>
36. **RABEMANANTSOA J. L.**, (1978) « *Les divisions régionales du Betsileo* » in Madagascar Revue de Géographie (volume n°33), pp. 39-50
37. **RABEMANANTSOA J. L.**, (1986), « *Evolution récente du famadihana à Fandriana* » in *Omalysy Anio* 23-24, pp. 453-458
38. **RACELMA K.**, (2012), « *Pour un avenir sans bidonville en Afrique* », Afrique Renouveau disponible sur : www.un.org/africarenewal/fr/
39. **RAVALISON J. S.**, (2012), « *Vers la stabilisation du Corridor forestier de la partie orientale du BETSILE- NORD, dans la Région Amoron'i Mania* » in Madagascar- Revue de Géographie (volume n°50), 10p.
40. **SERRANO J.**, (2005), « *Quel équilibre entre urbanisation et préservation des espace agricoles périurbains ? Le cas d'une agglomération moyenne.* », Développement durable et territoire (en ligne), 12p. disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/1605>
41. **VIALA L.**, 2016, « *Pour une nouvelle géographie urbaine critique* », in *Penser et faire la géographie sociale*, p. 47-61, disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/369>

V. RAPPORT, DOCUMENTS TECHNIQUE ET JURIDIQUE

42. **Banque Mondiale**, (2015), « *L'URBANISATION OU LE NOUVEAU DEFI MALGACHE* », pp123-155
43. **CREAM**, 2013, « *Monographie de la Région Amoron'i Mania* », pp43-49
44. Loi n°2014-020 : Loi relative aux ressources des collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes
45. Loi n°2015-051 : Loi portant l'orientation de l'Aménagement du Territoire
46. Loi n°2015-052 : Loi relative à l'urbanisme et l'habitat

47. Loi organique n°2014-018 : Loi régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires
48. **M2PATE, UN-Habitat**, « Rapport pays-Madagascar : En vue de la préparation de la conférence Habitat III », 83p
49. **Nations Unies** : Département des affaires économiques et sociales, Division population, 2014, « Word Urbanization Prospects : The 2014 Revision », pp. 36-44
50. **Nations Unies**, (2015), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », 41p
51. **OAT**, 2015, « Indicateur des villes à Madagascar », Agence Française de développement, pp. 6-11 et 16-20
52. **ONU-Habitat**, 2014, « L'état des villes africaines : Réinventer la transition urbaine » pp. 144-178
53. **PCD Fandriana (2006)**, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, PSDR, Association ADESE
54. **SRAT Amoron'i Mania (2009)**, ATW GEOSYSTEM, ER Génie Civil, Région Amoron'i Mania

VI. VIDEOGRAPHIE

55. **CHENAL J.**, « Ville Africaine : introduction à la planification urbaine », Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Cours en ligne, disponible sur : www.foad-mooc.auf.org

VII. WEBOGRAPHIE

56. Amoron'i Mania : Hydroélectricité et infrastructures disponible sur : <http://www.presidence.gov.mg/amoroni-mania-infrastructures-et-hydroelectricite/>
57. Fandriana disponible sur : <http://mairie-fandriana.over-blog.com/article-20233988.html>
58. Guanomad-Ho Maintso ny Tontolo : contribution au développement local de Fandriana disponible sur : <http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2017/08/12/guanomad-ho-maitso-ny-tontolo-contribution-au-developpement-local-de-fandriana/>
59. Kolontsaina/Betsileo : Fisakana (tohiny) disponible sur : <http://www.macp.gov.mg/blog/kolontsaina-betsileo-fisakana-tohiny/>

60. Natifs de Fandriana-Fisakana : action de développement disponible sur :
<http://www.newsmada.com/2017/03/15/natifs-de-fandriana-fisakana-actions-de-developpement/>